

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

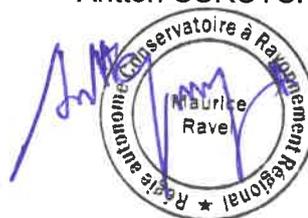
Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **25 mars 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux en vue du concert performance donné au CAPC le dimanche 30 mars 2025. Aux côtés d'étudiants du PESMD et du Conservatoire de Bordeaux, six étudiants et une enseignante du Conservatoire Maurice Ravel ont participé au concert.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



➤ **25 mars 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'HARMONIE BAYONNAISE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Harmonie Bayonnaise en vue du concert de l'Harmonie Bayonnaise qui a eu lieu le 25 mai 2025 au Théâtre Portal à Bayonne, et auquel ont participé les élèves de l'ensemble harmonique du Conservatoire.

➤ **25 mars 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SARE ET LES GROTTE DE SARE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Sare et les Grottes de Sare en vue des concerts donnés le 5 avril 2025 dans les grottes de Sare par des élèves percussionnistes, harpistes, guitaristes et accordéonistes du Conservatoire.

➤ **25 mars 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAPB ET LA COMPAGNIE LES PETITS PAPIERS**

Il a été signé une convention de partenariat avec la CAPB et la compagnie Les Petits Papiers en vue du spectacle « Un cirque pas comme les autres » qui s'est joué le 22 mai 2025 à l'auditorium Grenet. Ce spectacle a été écrit par des élèves de différentes écoles du territoire, mis en scène par la compagnie Les Petits Papiers et interprété par les élèves du CRR. En contrepartie du travail de mise en scène, le conservatoire s'est engagé à verser à la compagnie la somme de 840 € TTC sur présentation d'une facture.

➤ **1<sup>er</sup> avril 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC BONAMBI**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec la société de production Bonambi pour la mise à disposition d'une salle du CRR le 5 avril 2025 et la location d'un clavecin pour un tournage promotionnel à Bidarray le 6 avril 2025. La société de production Bonambi s'est engagée à verser la somme de 409,40€ au conservatoire pour la location et le transport de l'instrument aller-retour à Bidarray.

➤ **1<sup>er</sup> avril 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT PÉE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Pée-sur-Nivelle en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 12 avril 2025 à la salle Larreko à Saint-Pée-sur-Nivelle.

➤ **1<sup>er</sup> avril 2025 : MODIFICATION REGIE DE RECETTES « INSCRIPTIONS-LOCATIONS »**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, les recettes encaissées pour les inscriptions et locations ne peuvent plus être perçues en numéraire et le paiement en ligne par carte bancaire a été ajouté.

➤ **15 avril 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE 0 ET L'ESAPB**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'ESAPB et l'Ensemble 0 en vue du projet Interférence#2. Le conservatoire a mis l'auditorium Grenet à disposition ainsi que du matériel et le parc instrumental de percussions. Les élèves de percussions du conservatoire ont participé au projet. Le Conservatoire a participé aux frais d'organisation à hauteur de 750€.

➤ **15 avril 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE POUR LA PETITE ENFANCE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne en vue des actions menées pour la Petite Enfance de la Ville par des enseignants du Conservatoire et un ensemble de l'Orchestre de mars à juin 2025. En contrepartie, la Ville va payer la somme de 1 760€ à la régie.

➤ **15 avril 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BIDACHE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bidache en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 31 mai 2025 à l'église Saint-Jacques-le-Majeur à Bidache.

➤ **15 avril 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HELETTE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Helette en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 17 mai 2025 à l'église Notre Dame à Hélette.

➤ **15 avril 2025 : CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC ANGLET TOURISME**

Il a été signé une convention de billetterie avec Anglet Tourisme pour la vente des billets des spectacles « Nous n'irons plus à l'opéra » et « Singing in the Train » qui se sont tenus le dimanche 25 mai 2025 au Théâtre Quintaou. En contrepartie de cette gestion par Anglet Tourisme, le Conservatoire s'engage à lui verser la somme de 50€ HT par spectacle.

➤ **15 avril 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA NAGEUSE AU PIANO ET LE THEATRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères et la Nageuse au Piano en vue du spectacle donné par 10 élèves comédiens du cycle 3 théâtre du conservatoire et 4 élèves du Théâtre des Chimères aux « découvertes » à Biarritz. En contrepartie du travail pédagogique, le conservatoire s'est engagé à verser la somme de 678.98€ à la compagnie, frais de repas et de déplacement compris, ainsi que 112€ TTC aux Chimères pour la mise à disposition de la salle.

➤ **6 mai 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE TANKA**

Il a été signé une convention avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz pour la mise à disposition de la salle Tanka pour le concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 12 juin 2025 dans cette salle. En contrepartie, la régie s'engage à verser la somme de 1 172.00 € HT à la Ville.

➤ **6 mai 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 12 juin 2025 à la salle Tanka à Saint-Jean-de-Luz.

➤ **6 mai 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BIDART**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bidart en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 16 mai 2025 à l'église Notre Dame de l'Assomption à Bidart.

➤ **6 mai 2025 : CONVENTION DE PRÊT AVEC L'OPPB**

Il a été signé une convention de prêt avec l'Orchestre de Pau Pays de Béarn (OPPB) pour la mise à disposition d'un orgue positif du 6 au 14 mai 2025. Aucune contrepartie financière n'a été demandée à l'Orchestre de Pau Pays de Béarn dans le cadre du partenariat qui l'unie au conservatoire.

➤ **6 mai 2025 : CESSION DE MATÉRIEL - VIBRAPHONE**

L'offre de reprise faite par la Société MUREMO a été acceptée pour un Vibraphone Bergerault 3 octaves pour un montant de 1 500,00 HT €.

➤ **13 mai 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ANGLET**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Anglet en vue du spectacle qui a eu lieu le 25 mai 2025 au Théâtre de Quintaou à Anglet.

➤ **20 mai 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'IHOLDY**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Iholdy en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 30 mai 2025 à l'église de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste à Iholdy.

➤ **27 mai 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE QUINTAOU**

Il a été signé une convention avec la Ville d'Anglet pour la mise à disposition du Théâtre de Quintaou le 25 mai 2025 pour les représentations données par les élèves du Conservatoire dans cette salle.

➤ **27 mai 2025 : MODIFICATION REGIE DE DEPENSES NOMMÉE RÉGIE D'AVANCES DU CRR MAURICE RAVEL**

Il a été décidé que les dépenses désignées à l'article 3 de la décision 21-01, et actuellement payables par carte bancaire uniquement, pourront désormais être payées en numéraires également.

DONT ACTE